



A deux semaines de la mise en application des **revalorisations tarifaires** prévues dans l'accord signé le 29 mars 2012, la Fédération Nationale des Orthophonistes – FNO – profitera de la réunion de la

C

Commission

paritaire

nationale

(composée des représentants de la FNO et de l'UNCAM) mercredi 24 octobre, pour demander l'

ouverture

de

négociations

conventionnelles

et

tarifaires

.

Le respect des tarifs dits opposables, l'engagement dans le système Sésam Vitale, la participation de plus en plus fréquente des orthophonistes à des réunions de coordination pluri professionnelle et à des actions de prévention, sans possibilité de rémunération dans le cadre conventionnel, doivent être pris en considération par les caisses d'assurance maladie.

La Fédération Nationale des Orthophonistes considère que l'engagement fort des orthophonistes dans le contrat conventionnel n'est pas reconnu à sa juste valeur.

Les orthophonistes demandent des négociations conventionnelles

Écrit par FNO

Mercredi, 24 Octobre 2012 12:07 -
